

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8/2018

En date du 9 juillet 2018

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON Adjointes.
S. CHAVAZ, L. RISSE, D. LOPES, J. FOURNIER, L. ROUCHOUSE, L. WALCKIERS.

Nombre de membres
présents : **10**

Absents excusés : M. GAUDE, pouvoir à M-N BIDON, V. BASILICATA pouvoir à
B. BOURDON, L. DUYSSENS pouvoir à D. LOPES,, C. VON ROHLAND, M. LORIOT.

Mme Laurence RISSE a été désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMISSIONS COMMUNALES :

1-1 Urbanisme :

Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits.

DATE DE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI CCPG DECISION
30/04/2018	DP 00139718B0004	COPPOLA Alfredo	Construction d'une piscine 9 les hauts de Sauverny – parcelle AB 181	03/05/2018 Pièces complémentaires le 29/05/2018 Tacite le 29/06/2018
16/05/2018	DP 00139718B0005	MAIRIE DE SAUVERNY	Isolation façades résidence Giboudeaux. Changement des volets Parcelle AC 128 - N° 7 les courtonnes	17/05/2018 F le 11/06/2018
05/06/2018	DP 00139718B0006	STEFANELLI David	Isolation façades, changement de menuiseries et volets. Parcelle AB 51 - N° 19 les poncettes	06/06/2018 Tacite le 06/07/2018
05/06/2018	DP 00139718B0007	HADJI Manoutchehr	Mur de soutènement en clôture + grillage Parcelle AC 137p - N° 426 b route de la mairie	06/06/2018 Refus le 29/06/2018
19/06/2018	PC 001 397 14 B 0001 M2	BASILICATA Vincenzo	Parcelle AK 66 - 188 les mésanges PC modificatif – une fenêtre non réalisée	21/06/2018 F le 29/06/2018

Le permis déposé par la Sté IMOTIS pour le projet de constructions au-dessus de la Mairie a été accepté.

1-2 - Travaux : Points sur les travaux et projets en cours.

Fontaine rue de la Mairie : Les travaux sont pratiquement terminés (ouverture dans le mur) avec un résultat très satisfaisant.

Sanitaires de la salle polyvalente : Un appel d'offres a été lancé apportant, pour l'instant, peu de propositions.

Résidence Jean-Louis Giboudeaux : Les travaux d'isolation extérieure vont débuter prochainement Les échafaudages seront installés fin août pour début des travaux en septembre.

Ecole Jacques JANIER : Les travaux de l'été : ponçage et vitrification des parquets des 2 classes de maternelle en finition mat ; les murs de la salle réservée aux activités périscolaires seront repeints ; dans l'ensemble du groupe scolaire les néons seront remplacés par des LED.

Voirie – espaces verts : Du fait de l'absence d'un deuxième agent au service voirie, un contrat pour la tonte de l'espace des Genévriers a été confié à l'entreprise ID verte, qui fait un très bon travail, sous le contrôle de M. Frédéric DEROUET.

1-3 Finances :

1-3-1 DECISION MODIFICATIVE N° 1 : M. le Maire adjoint propose de créer une nouvelle opération d'équipement N° 58, dénommée « Travaux d'électricité – Economie d'énergie ». Il propose ensuite les mouvements suivants pour équilibrer le budget en dépenses d'investissement.

Investissement dépenses

C/2313-58 * – immob en cours - constructions		+ 8 000 €
C/2313-51* – immob en cours - constructions	- 5 000 €	
C/2315-52* - immob en cours install techniques	- 3 000 €	

- 51 : école sol amortissement
- 52: voie verte Grilly
- 58 : Travaux c'électricité – économie energie

1-4 Personnel :

1-4-1 : Accroissement saisonnier d'activité :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés d'été des agents du service technique, et de la nécessaire continuité des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie communale, il y a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents polyvalents affectés au service voirie/espaces verts. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité du service technique à compter du 9 juillet 2018 pour l'année 2018

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

- DECIDE que la rémunération sera à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

- HABILITE l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

1-4-2 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Mme le Maire

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Mme le Maire informe l'assemblée du souhait d'un agent de réduire son temps de travail hebdomadaire, du fait de la suppression des activités TAP (Temps d'activités périscolaires).

Elle propose donc

- **De supprimer** à dater du 15 août 2018 l'actuel emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de **28 h 30** et de créer à la même date un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de **25 h**.

Elle précise que conformément au décret du 20 mars 1991, elle a saisi le Comité technique paritaire pour que, préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur le projet de suppression de l'emploi ;

Le temps de travail hebdomadaire de cet agent étant inférieur à 28 h hebdomadaires il bénéficiera d'un changement de régime de retraite. Il perdra le bénéfice de l'affiliation à la C.N.R.A.C.L. (*Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales*) et sera affilié au Régime Général de Sécurité Sociale (*caisse principale de retraite*) et à l'IRCANTEC (*caisse complémentaire de retraite*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 4 juillet 2018.

Vu le tableau des emplois, **DECIDE** :

- D'adopter les propositions de Madame le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Chef de projet	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
Agent d'accueil	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Service animation		
Directrice accueil de loisirs	1	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux
Service Technique		
Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Adjoint technique principal de 2eme Classe – 21 h 30/sem.	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent spécial 1ere classe Ecoles maternelles (21.30 h/sem)	1	Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles
Agent spécial 1ere classe Ecoles maternelles (24.30 h/sem)	1	Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles
Adjoint technique 2eme classe 15 h/sem.	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent 26 h/sem.	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Adjoint technique 2eme classe 22 h/sem	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Animatrice 17.50 h /semaine	2	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Animatrice 25 h /semaine	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Adjoint technique 2eme classe 4 h/semaine	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques

Communication et information : Mme le Maire tient à féliciter Messieurs Louis WALCKIERS et Michel GAUDE pour leur travail de qualité, comme toujours, sur la préparation du bulletin de l'été. Ce bulletin est en cours de distribution par les élus.

Commune nouvelle - Déclaration d'intention : Concernant le projet de création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Grilly, Versonnex et Sauverny, Madame le Maire expose qu'elle souhaite l'approbation du conseil municipal sur les points suivants :

Point 1 - Le projet sera validé à la condition que les 3 conseils des communes concernées donnent un avis favorable à ce projet, si l'une d'entre elle renonçait le projet serait abandonné.

Point 2 - Le conseil s'engage à respecter les résultats de la consultation qui aura lieu le 14 octobre 2018 si la participation atteint 40 % des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à unanimité, décide

- D'abandonner le projet de création d'une commune nouvelle si un des conseils municipaux vote contre.
- De respecter les résultats de la consultation qui aura lieu le 14 octobre 2018 si la participation atteint 40 % des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Un mode de procuration sera établi pour cette concertation, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Scolaire : Suite au dernier conseil d'école, les prévisions d'effectif sont très chargées (124 à 125 élèves en septembre), de ce fait aucune dérogation ne sera accordée (hormis les fratries et les renouvellements). Le contrat avec le fournisseur des repas de cantine scolaire est renouvelé, l'apport éventuel d'un produit « bio » par repas est envisagé. La viande et les légumes proposés sont déjà issus de « l'agriculture raisonnée ». Malgré un coût supérieur, le prix du repas ne sera pas augmenté. Ce fournisseur donne satisfaction.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont supprimés. La fresque du préau a été inaugurée.

2 CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) : Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou Sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) : Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE :**

- d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Madame le Maire, à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

3 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Conseil communautaire : En complément du PLUIh (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) un règlement sur la publicité RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) est en cours d'élaboration, limitant les excès d'enseignes et affichages sur le territoire.

Social : Suite à la promotion du Pays de Gex par la CCPG à la Faculté de médecine de Lyon, 5 nouveaux médecins internes se sont installés dans le Pays de Gex. Un projet d'ouverture d'un cabinet d'urgence non vitale est en cours, avec radiologie et laboratoire d'analyses, il serait situé à l'hôpital local du Pays de GexN, ouvert en journée, et les médecins seraient salariés. Ce sujet sera abordé en réunion à la CCPG le 12 juillet prochain.

4 – DIVERS :

Avancement du projet « commune nouvelle » : Une adresse mail ainsi qu'un site internet sont mis en place, un bulletin spécial « 1.2.3 communes » est en cours d'élaboration et sera distribué avant le 15 septembre, avec explication du projet, FAQ, et présentation de la fresque détaillant les différentes étapes. Les réunions hebdomadaires sont poursuivies.

Ecole « un grain d'amour » : Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, le statut de cette école qui n'avait que 4 inscriptions pour la rentrée prochaine, va changer pour devenir une association. Cette nouvelle structure proposera des activités sportives et/ou ludiques pour des enfants « différents », avec un encadrement par un éducateur sportif spécialisé. Elle accueillera des enfants à partir de 7 ans. L'activité débiterait en septembre dans les locaux de « Un Grain d'Amour » avec possibilité d'utiliser la salle polyvalente libre en journée, et le stade. Les enfants seraient accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi.

Opération « brioches 2018 » : Le sujet sera abordé de nouveau ultérieurement en fonction des disponibilités des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 27 août 2018 à 20 h 30.